



PROCÈS-VERBAL Conseil de quartier de Val-Bélair Conseil d'administration

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 19 avril 2023 à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5

SONT PRÉSENTS

M^{me} Francine Dion Présidente

M. Jean Thibault Secrétaire et trésorier

M. Benoît Duchesne
 M. Maxime Falardeau
 M. Charles Gillespie
 Mme Jane Hicks
 Administrateur
 Administrateur
 Administrateur

M^{me} Bianca Dussault Conseillère municipale

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Nathalie Cournoyer Conseillère en urbanisme

M^{me} Dominique Gagnon Conseillère en consultations publiques
M^{me} Marie Lagier Chef d'équipe aux consultations publiques

M^{me} Caroline Ouellet Secrétaire de soutien

M^{me} Hélène Rioux Technicienne en recherche et planification au service

d'interaction citoyenne

Neuf citoyens sont présents à l'assemblée.

IL Y A QUORUM





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDRE DU JOUR

Mercredi 19 avril 2023, 19 h 30

à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5

Ouverture de l'assemblée	19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 35
3. Explication du déroulement des élections	19 h 40
4. Présentation de l'aménagement du territoire du quartier de Val-Bélair	19 h 45
par le Service de la gestion du territoire de la Ville de Québec	
5. Élections	20 h 15
Appel de candidatures et validation des bulletins	
Présentation des candidates et des candidats	
Début du scrutin (s'il y a lieu)	
6. Dépôt et ratification du rapport annuel et des états financiers	20 h 35
Présentation du rapport annuel 2022	
 Présentation des états financiers 2022 	
Questions et commentaires du public	
 Ratification du rapport annuel et des états financiers 	
Fin du scrutin (s'il y a lieu)	
7. Période d'information de la conseillère municipale	21 h 00
8. Questions et commentaires du public	21 h 10
9. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2022	21 h 20
10. Annonce des résultats du scrutin et tirage au sort pour déterminer le	21 h 25
terme des mandats des administratrices et des administrateurs	
11.Levée de l'assemblée	21 h 35



23-AGA-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

23-AGA-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQVB-23-AGA-01

Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M. Benoît Duchesne, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

23-AGA-03 Explication du déroulement des élections

M^{me} Marie Lagier explique les raisons de l'existence des conseils de quartier, puis décrit la mission, le mandat et les conditions pour devenir membre. Par la suite, elle présente le processus en vigueur pour l'élection des membres. Selon les règlements régissant les conseils de quartier, quatre postes d'administrateurs deviennent vacants chaque année et le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de 11 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- Quatre femmes et quatre hommes élus par la population du quartier pour un mandat de deux ans;
- Trois personnes nommées par les administrateurs élus (cooptées), pour un mandat expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour la présente séance, quatre postes sont actuellement disponibles, deux féminins et deux masculins, de même que trois postes cooptés qui peuvent être comblés par des hommes ou des femmes. M^{me} Lagier a déjà reçu cinq bulletins de candidatures qui répondent aux critères de validité.

23-AGA-04 Présentation de l'aménagement du territoire du quartier de Val-Bélair par le Service de la gestion du territoire de la Ville de Québec

M^{me} Francine Dion invite M^{me} Nathalie Cournoyer à présenter le mode de fonctionnement utilisé pour l'aménagement du territoire de même que les secteurs disponibles pour d'éventuels développements dans le quartier de Val-Bélair.

Tout d'abord, M^{me} Cournoyer explique que l'aménagement du territoire est régi par de nombreuses lois et règlementations provinciales, de la communauté métropolitaine, de l'agglomération et de la Ville de Québec, de même que de chaque arrondissement. Elle décrit ensuite en quoi consiste le périmètre d'urbanisation dans lequel il est possible d'aménager des terrains pour un usage résidentiel, commercial ou industriel, mais également d'y prévoir des



écoles, des parcs et des espaces verts. Pour le secteur de Val-Bélair, le périmètre d'urbanisation représente 75 km², dont 35 % est considéré comme une zone protégée du bassin versant de la rivière Saint-Charles et règlementé de manière particulière.

Elle explique que dans les dernières années, un exode des jeunes familles vers les municipalités au Nord de la Ville de Québec a été remarqué. Aussi, pour limiter l'étalement urbain, la Ville de Québec doit prévoir l'arrivée de 26 000 nouveaux ménages sur son territoire d'ici 2036. À cet égard, les maisons unifamiliales et les duplex sont les plus en demande.

Elle précise également que le taux d'inoccupation est actuellement très bas dans l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. Plus précisément, le quartier de Val-Bélair a un taux d'inoccupation de 1,1 % alors qu'un taux normal se situe entre 3 et 4 %. Il y a donc un déséquilibre entre les besoins et les logements disponibles.

Elle présente ensuite le schéma d'aménagement du territoire de même que les caractéristiques des aires d'affectation et de chaque secteur développable. Elle ajoute que ce schéma doit se conformer au plan directeur d'aménagement et de développement puis au plan de zonage.

Enfin, elle démontre l'évolution du quartier de Val-Bélair de 1948 à 2021. Elle présente également les quelques secteurs qui pourront être développés dans les prochaines années, notamment près des rues de l'Etna, Cabourg, des Camarades et dans le secteur du Golf-de-Bélair. Elle explique que lorsqu'une rue publique est desservie, la Ville ne peut refuser d'émettre un permis si la demande est conforme aux règlements en vigueur.

En réponse aux questions des administrateurs et du public, M^{me} Cournoyer explique rapidement le processus lié aux dérogations mineures de même qu'à l'ouverture de nouvelles rues.

Les administrateurs remercient M^{me} Cournoyer pour sa présentation fort intéressante.

23-AGA-05 Élections

Pour cette année, deux postes réservés aux hommes sont vacants. Deux candidatures ont été reçues, conformément aux règlements en vigueur. Chaque candidat est invité à se présenter et à énoncer les raisons qui l'incitent à poser sa candidature. Comme le nombre de postes vacants est égal au nombre de candidatures présentées, M. Benoît Duchesne et M. Charles Gillespie sont élus par acclamation.

Deux postes réservés aux femmes sont également vacants. Trois candidatures ont été reçues, conformément aux règlements en vigueur. Chaque candidate est invitée à se présenter et à énoncer les raisons qui l'incitent à poser sa candidature. M^{me} Marie Lagier rappelle aux citoyens que le conseil a le pouvoir de s'élargir par cooptation de trois nouveaux membres. Comme le nombre de postes vacants est supérieur au nombre de candidatures présentées, un scrutin se tient pour élire les membres féminins. Les candidates mises en élection sont :



- M^{me} Marilyne Côté
- M^{me} Jocelyne Sauvageau
- M^{me} Lyne Vézina

Début du scrutin.

23-AGA-06 Dépôt et ratification du rapport annuel et des états financiers

M^{me} Francine Dion présente sommairement le rapport annuel de l'année 2022 et M. Jean Thibault présente le bilan et les états financiers au 31 décembre 2022.

Résolution CQVB-23-AGA-02

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M^{me} Jane Hicks, de procéder à l'adoption du rapport annuel et du rapport financier 2022. *La proposition est acceptée à l'unanimité*.

23-AGA-07 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Bianca Dussault est fière d'annoncer qu'elle tiendra une rencontre citoyenne, le 10 mai prochain. Elle invite la population à venir la rencontrer en grand nombre. Aussi, elle rappelle l'activité soulignant l'action bénévole, au cinéma Le Clap, le 20 avril 2023, de même que le tournoi de bridge, le 7 mai prochain.

Elle informe les citoyens qu'une étude de circulation a été réalisée récemment dans le quartier de Val-Bélair et que les résultats seront publiés d'ici la période estivale. Par la suite, un plan d'action sera préparé en vue de procéder à la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Par ailleurs, elle fait savoir que le lignage sur le viaduc Sainte-Geneviève sera refait aussitôt que la température le permettra.

Suivant l'annonce qu'aucune amélioration de la mobilité active était prévue en 2023 dans l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, elle informe les administrateurs qu'elle a adressé une demande pour que les liens cyclables puissent être aménagés afin de relier les quartiers.

Elle mentionne également qu'elle travaille à la relocalisation de la Maison de la Famille, qu'un addendum a été fait à l'appel d'offres publié pour inclure une patinoire réfrigérée dans le quartier, que la Maison des Jeunes a été consultée pour l'aménagement du *skatepark* et que le plancher de la salle communautaire Georges-Dor a été refait. Enfin, elle mentionne que le projet de développement du Golf-de-Bélair est toujours en attente.



23-AGA-08 Questions et commentaires du public

Un citoyen s'informe à savoir si des réaménagements des trajets d'autobus sont envisagés pour assurer une plus grande fluidité. M^{me} Bianca Dussault précise que ce n'est pas la Ville qui est responsable et le réfère au député provincial.

23-AGA-09 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2022

M^{me} Francine Dion procède à la présentation sommaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2021.

Résolution CQVB-23-AGA-03

Il est proposé par M^{me} Lyne Vézina, appuyée par M. Benoît Duchesne, de procéder à l'adoption du procès-verbal tel que rédigé. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

23-AGA-10 Annonce des résultats du scrutin et tirage au sort pour déterminer le terme des mandats des administratrices et des administrateurs

M^{me} Marie Lagier dévoile les résultats du vote.

Avec une majorité de voix, M^{mes} Marilyne Côté et Lyne Vézina sont élues pour un mandat de deux ans.

23-AGA-11 Levée de l'assemblée

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Maxime Falardeau, appuyé de M. Benoît Duchesne, propose de lever l'assemblée. *La proposition est acceptée à l'unanimité*.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M. Jean Thibault.

Francine Dion, présidente	Jean Thibault, secrétaire